



Nombre de conseillers en exercice : 15 – présents : 14 puis 15 à partir de la délibération 2014-29 – votants : 14 puis 15 à partir de la délibération 2014-29

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms Choplet Jean-Claude, Pouchain Gérard, Lamandé Evelyne, Dispa Daniel, Bigot Christine, Dapremont-Nölp Hélène, Felicijan Vladimir, Godmet François, Monnier Maryse, Motir Michelle, Quesnel Aurélien, Sohier Clairette, Victor Viviane,

M. Cossé Yves est arrivé à 9 heures et a pris part aux délibérations 2014-29 et suivantes.

Secrétaire de séance : M. François Godmet

N° 2014-33 ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire ayant demandé l'approbation du conseil en début de séance pour ajouter ce point de délibération, rappelle les termes de la délibération en date du 21 février 2013 stipulant la mise en conformité du POS avec le SCOT du Bessin.

Sachant que le PLU redéfinit le schéma d'urbanisme de la commune et sera obligatoire fin 2015,

Considérant l'absence de compétence intercommunale en matière d'urbanisme,

Vu que le PLU intercommunal intégrerait le PLU communal,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il faut procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols dans les formes d'un Plan Local d'Urbanisme.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal vote pour l'élaboration d'un PLU.

Pour extrait conforme,
Le Maire, M. Alain SCRIBE

